



Bruxelles, le 8.11.2021
COM(2021) 684 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

COSME

Programme pour la compétitivité des entreprises et pour les PME (2014-2020)

Rapport de suivi 2017

Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Activités et résultats 2017.....	2
2.1 Objectif A: accès au financement.....	3
2.2 Objectif B: accès aux marchés.....	6
2.3 Objectif C: améliorer les conditions-cadres et la compétitivité.....	7
2.4 Objectif D: promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale.....	9
3. Mesures de soutien et dépenses administratives.....	10
4. Contribution à l'objectif d'intégration de la problématique du changement climatique.....	10
5. Conclusion.....	11
6. ANNEXE.....	13

1. Introduction

COSME est un programme de l'Union européenne (ci-après l'«UE») qui vise à améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME). Il s'appuie sur le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE) pour 2007-2013 établi au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation. Les actions du programme COSME visent à optimiser les liens avec d'autres programmes de dépenses de l'UE, en particulier les Fonds structurels et d'investissement européens et le programme «Horizon 2020», qui inclut les activités d'innovation qui faisaient auparavant partie du PIE.

Le programme COSME apporte une valeur ajoutée en s'attaquant aux problèmes transnationaux et aux défaillances du marché dans quatre domaines clés¹:

1. améliorer l'**accès au financement** pour les PME sous la forme d'investissements en fonds propres et d'emprunts (au moins 60 % de l'enveloppe budgétaire globale);
2. améliorer l'accès aux marchés à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE (21,5 %);
3. améliorer les **conditions-cadres** et la **compétitivité** des entreprises, notamment des PME (11 %);
4. **promouvoir l'esprit d'entreprise** (2,5 %).

En plus des 28² États membres de l'UE, les pays suivants ont participé à COSME en 2017: Islande, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Turquie, Arménie, Moldavie et Ukraine.

La Commission est responsable de la mise en œuvre globale du programme COSME. Le premier objectif est réalisé par l'intermédiaire des instruments financiers confiés au Fonds européen d'investissement (FEI). La mise en œuvre des actions relevant des objectifs 2, 3 et 4 est déléguée dans une large mesure à l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA) (anciennement «EASME»). Une gestion indirecte par les organisations internationales est également envisagée pour certaines activités d'analyse et d'évaluation comparative.

Le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'exécution du budget du programme COSME en 2017, comme l'exige le règlement. Compte tenu de la nature pluriannuelle de nombreux projets, il a été décidé de retarder la publication afin de permettre l'inclusion de résultats et de données complètes dans le rapport. Le rapport comprend les mesures de soutien, les dépenses administratives, ainsi que les activités pour 2018, comme indiqué dans les fiches de projet correspondantes³.

2. Activités et résultats 2017

L'enveloppe budgétaire globale prévue pour le programme COSME pour la période 2014-2020 (sept ans) est de 2,3 milliards d'EUR, coûts administratifs inclus. Il est prévu que les engagements

1 Règlement (UE) n° 1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013: [EUR-Lex - 32013R1287 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](#).

² EU-27 + Royaume-Uni, le Royaume-Uni faisant partie de l'Union européenne au moment de l'exécution du projet.

³ [Programmation, suivi et évaluation|Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME \(europa.eu\)](#)

financiers augmentent progressivement jusqu'en 2020 (dernière année du programme). Un programme de travail annuel, assorti de mesures de soutien, est établi pour chaque année.

Le budget du programme COSME est mis en œuvre au moyen de quatre lignes budgétaires dont les crédits sont précisés par les décisions de financement adoptées pour 2017⁴.

Après l'ajout des contributions des pays tiers, des crédits non utilisés de la période de programmation précédente et des virements divers, le budget disponible pour 2017 s'établissait comme suit:

- a) ligne budgétaire 02 01 04 01 pour les dépenses administratives: 3 164 426 EUR;
- b) ligne budgétaire 02 01 06 01 pour le fonctionnement de l'agence EASME: 9 235 235 EUR;
- c) ligne budgétaire 02 02 01 pour toutes les autres dépenses opérationnelles: 134 588 560 EUR;
- d) ligne budgétaire 02 02 02 pour les dépenses opérationnelles liées à l'accès au financement: 258 782 633 EUR.

La décision de financement des mesures de soutien⁵ prévoit une contribution de 7 725 000 EUR, incluse dans la ligne budgétaire 02 02 01 du budget général de l'UE pour 2017.

En moyenne, 84 % des activités du programme COSME, à l'exception de l'accès au financement, ont été déléguées à l'EASME⁶.

Au total, **98 % des 405 millions d'EUR disponibles ont été engagés**. Pour les paiements, le taux d'exécution était en moyenne de 83 %.

2.1 Objectif A: accès au financement

Le règlement COSME prévoit qu'au moins 60 % du budget total (1,4 milliard d'EUR) devraient être alloués aux instruments financiers au cours de la période 2014-2020.

En 2017, l'accès au financement a représenté 64 % de l'enveloppe financière disponible pour le programme COSME.

Un montant de 258 millions d'EUR était disponible pour les instruments financiers et les actions d'accompagnement, y compris la participation de l'AELE et des pays tiers au programme.

Un montant de 114,5 millions d'EUR a été engagé pour la facilité «garanties de prêts» (LGF) et un montant de 124,4 millions d'EUR pour la facilité «capital-risque» pour la croissance (EFG).

Le budget engagé en 2017 pour des actions d'accompagnement s'élève à 0,7 million d'EUR. Ces actions comprenaient une étude sur l'accès des PME au financement (570 272,46 EUR), l'information des PME concernant l'accès aux financements de l'UE (149 607,50 EUR) et des ateliers sur l'union bancaire et l'union des marchés des capitaux (15 000 EUR).

⁴ Décision de financement et programme de travail C(2016) 7033 et révisions C(2017) 1042 (intégrant l'initiative fonds de fonds), C(2017) 4563 et C(2018) 4308.

⁵ Mesures d'accompagnement C(2017) 583.

⁶ SEC(2013) 493 final.

Facilité «garanties de prêts» (ces informations concernent 2017 et 2018)

Fin 2018, 117 conventions de garantie avaient été signées avec 93 intermédiaires financiers (23 nouvelles conventions signées en 2017 et 24 en 2018) dans 28 pays (24 UE et quatre pays tiers) pour un total de 1,2 milliard d'EUR, et la LGF avait déjà fourni environ 22,8 milliards d'EUR à 414 739 PME dans 27 pays. Pour les 117 opérations signées à la fin de 2018, plus de 36 milliards d'EUR devraient être mis à la disposition des PME.

Encadré 1. Points forts du projet LGF Agrifarm (Grèce)

Agrifarm (Grèce): entreprise soutenue par un prêt COSME LGF

Fondée en 2014, Agrifarm a mis en place une forme innovante de production collaborative et de standardisation de produits agricoles cultivés naturellement, principalement des légumineuses et du riz. La production est basée sur une gestion agricole intelligente, préservant les ressources naturelles, sans recours à une utilisation massive d'engrais et de pesticides. L'entreprise met son expertise à la disposition des agriculteurs, achète leurs produits et les exporte vers le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada et l'Italie, établissant ainsi une solide relation de confiance et de fiabilité avec les producteurs sur un marché souvent instable.

Travaillant en étroite collaboration avec des institutions académiques, l'entreprise vise à rapprocher au maximum le consommateur de la source, en toute transparence, dans le respect de l'environnement et avec une forte dimension d'impact social. Tous les emballages, par exemple, sont en coton, ce qui permet d'éviter les matières plastiques.

L'entreprise se développant, son président, Dimitris, lui-même agriculteur de quatrième génération, a demandé un financement à Eurobank, sous la forme d'un prêt garanti par l'UE et soutenu par le FEI dans le cadre de la LGF mise en place au titre du programme COSME et de l'EFSI. *«Afin de pouvoir faire face à la demande croissante, nous devons nous assurer de l'approvisionnement en matières premières et développer nos partenariats. Nous avons vraiment besoin d'augmenter nos capacités. Il nous était difficile d'obtenir un financement, et le soutien que nous avons reçu a été d'une importance capitale à cet égard».*

Facilité «capital-risque» pour la croissance (EFG) (ces informations concernent 2017 et 2018)

Nombre d'opérations: sept opérations signées par le FEI (trois en 2017, quatre en 2018), principalement pour établir des fonds de croissance et d'expansion, mais également en ce qui concerne des fonds multi-étapes, portant le total à 15 opérations à la fin de 2018 (dix liées à des fonds de croissance et d'expansion, quatre à des fonds multi-étapes fonctionnant en combinaison avec l'initiative «InnovFin Facility for Early Stage» mise en place dans le cadre d'«Horizon 2020»).

Montant total attendu des investissements pour les bénéficiaires finals éligibles: plus de 771 millions d'EUR (fin 2018, 38 bénéficiaires finals éligibles dans 12 pays avaient reçu 289 704 756 EUR). Au cours

de cette période, l'EFG a également contribué au programme de fonds de fonds paneuropéens de capital-risque (VentureEU) qui a été lancé pour s'attaquer aux difficultés rencontrées dans le domaine du financement du capital-risque dans l'UE. Le principal bénéficiaire a été le groupe Axon Partners.

Encadré 2. Points forts du projet EFG Echolight

Une réussite: Echolight (a obtenu un investissement via COSME EFG)

Bien qu'un dépistage précoce permette d'en éviter les effets handicapants, l'ostéoporose est largement sous-diagnostiquée ou est diagnostiquée tardivement.

Afin de traiter ce problème, la société de technologie médicale Echolight, basée dans les Pouilles, en Italie, a mis au point la technique REMS (Radiofrequency Echography Multi Spectrometry), une solution innovante et brevetée permettant de diagnostiquer l'ostéoporose à un stade précoce grâce à une échographie sans radiation. Cet examen permet d'évaluer la solidité osseuse en moins de cinq minutes. Echolight offre également une solution de suivi non ionisante fiable, accessible et rentable.

En 2016, l'entreprise a recherché des investissements afin de soutenir la validation clinique de cette technologie innovante, mais aussi d'investir dans le marketing et la réduction des coûts de production. Panakés, un fonds de capital-risque soutenu par le FEI et spécialisé dans les entreprises médicales, a investi dans Echolight, aidant ainsi l'entreprise à recruter plusieurs scientifiques afin de mener des études cliniques dans 15 hôpitaux répartis dans toute l'Europe.

Actions d'accompagnement *(ces informations concernent 2017 et 2018)*

L'[enquête SAFE](#) permet de recueillir des informations sur la situation financière, les besoins de financement, l'accès au financement et les attentes des PME. Les résultats sont publiés en ligne et peuvent être utilisés par les États membres, les analystes, les milieux universitaires et autres. Au total, 17 532 entreprises réparties dans 34 pays ont été sondées en 2017 et 17 848 entreprises dans 36 pays en 2018.

La Commission a également continué à mettre à jour et à promouvoir le site web [Acces2Finance](#) qui fournit des informations aux PME sur les modalités d'accès au financement de dix programmes

européens différents dans 42 pays. Le site a également aidé les PME à rechercher des aides financières de l'UE en faveur des technologies propres et du climat, conformément aux objectifs du programme COSME en matière de changement climatique. La page web a été consultée 640 000 fois en 2017 et 631 000 fois en 2018.

Enfin, l'atelier «union bancaire et union des marchés des capitaux», tenu en 2018, a connu un beau succès. Plus de 20 experts y ont contribué et ont aidé à formuler une liste de recommandations.

2.2 Objectif B: accès aux marchés

Le règlement COSME précise qu'une part de 21,5 % du budget total devrait servir à faciliter l'accès aux marchés.

En 2017, 71 millions d'EUR ont été consacrés à l'internationalisation des PME.

Réseau Entreprise Europe (EEN) *(ces informations concernent 2017 et 2018)*

Objectif: fournir des services intégrés de soutien aux entreprises qui cherchent à innover, à se développer et à explorer les possibilités offertes par le marché unique et les pays tiers (le réseau EEN fournit des services à environ 250 000 PME chaque année, notamment des services consultatifs spécialisés à quelque 70 000 PME).

Résultats:

- Les services de partenariat du réseau ont aidé les PME clientes de tous les pays du réseau à conclure plus de 5 700 accords de partenariat international avec des entreprises étrangères.
- Les services de conseil du réseau ont aidé environ 4 000 entreprises clientes à améliorer leur compétitivité et leur capacité d'innovation au niveau européen.
- Les services numériques ont profité à 16,8 millions de PME.
- La qualité, l'efficacité et la pertinence des services pour les PME européennes se sont améliorées.

Prochaines étapes: cimenter les progrès réalisés à ce jour; préparer la phase suivante dans le cadre de l'après-2021.

Les PME clientes sont systématiquement sondées afin de connaître les résultats de leur interaction avec le réseau en ce qui concerne l'amélioration du marché, les répercussions positives sur l'emploi, l'amélioration de la compétitivité par l'innovation, la réduction des coûts et les améliorations de la qualité.

Au cours des années 2 et 3,

- 90 % des PME clientes ont déclaré qu'elles s'attendaient à ce que leur **situation sur le marché s'améliore** grâce au soutien du réseau.
- Plus de 50 % d'entre elles ont estimé que ce soutien **améliorerait leur compétitivité**.
- Près de 60 % étaient convaincues qu'il les aiderait à **préserver ou à créer des emplois**.

Sans surprise, les résultats de l'enquête de satisfaction auprès des PME clientes ont montré que 88 % des PME ayant répondu étaient satisfaites, voire très satisfaites, des services du réseau, contre 86 % en 2015-2016, tandis que 92 % recommanderaient les services à d'autres personnes.

Autres activités (ces informations concernent 2017 et 2018)

Plus de 400 PME ont déjà bénéficié de services liés aux diagnostics préalables en matière de propriété intellectuelle et à l'amélioration de l'accès à la protection par brevet pour les PME innovantes de l'UE dans le cadre du **projet IPA4SME**. L'un de ces services est le diagnostic préalable gratuit en matière de propriété intellectuelle qui est réalisé en collaboration avec un expert en propriété intellectuelle agréé qui fournit un rapport personnalisé sur la stratégie commerciale en matière de propriété intellectuelle et des recommandations sur la façon d'exploiter efficacement et en toute sécurité les actifs. Ce service est actuellement accessible aux PME enregistrées en Autriche, au Danemark, en France, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Lettonie, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède.

Environ 90 % des PME qui ont bénéficié de ce service ont déclaré que le rapport de diagnostic préalable en matière de PI constitue une ressource utile pour définir et mettre en œuvre leur stratégie de protection et de valorisation de la PI. Plus de 90 % ont déclaré qu'elles recommanderaient ce service à d'autres PME innovantes.

Afin de soutenir la création d'un environnement commercial favorable à l'innovation et la compétitivité globale de l'économie européenne, le **projet InnoBroker** a développé un modèle commercial de courtier en marchés publics d'innovation (MPI) qui facilite l'acquisition de biens et de services innovants en réunissant les pouvoirs adjudicateurs, les fournisseurs d'innovation (l'accent étant mis en particulier sur les PME et les entreprises en démarrage), les investisseurs et les chercheurs. Le modèle commercial de MPI et les principaux résultats des projets pilotes ont été présentés en ligne le 30 juillet 2020. L'enregistrement est disponible à l'adresse suivante:

→ www.innobrokers.eu et

→ <https://innovation-procurement.org/innobrokers/>.

2.3 Objectif C: améliorer les conditions-cadres et la compétitivité

Le règlement COSME précise qu'une part de 11 % du budget total devrait servir à améliorer les conditions-cadres et la compétitivité.

En 2017, 33 millions d'EUR ont été consacrés à cet objectif.

Les actions financées visaient: a) à accélérer l'adoption du big data; b) à aider à mettre en place des plateformes numériques interentreprises (B2B) en Europe; c) à créer des partenariats stratégiques de clusters pour des investissements de spécialisation intelligente; d) à promouvoir l'internationalisation des clusters; e) à améliorer la coopération en matière de compétences entre les principaux secteurs économiques stratégiques de l'UE; f) à soutenir le suivi de la transformation numérique et des technologies clés génériques; g) à encourager la collaboration entre les régions entrepreneuriales européennes; h) à promouvoir le tourisme et le développement local et régional.

Clusters (ces informations concernent 2017 et 2018)

Pour stimuler la compétitivité industrielle et les investissements dans l'UE par l'intermédiaire de la coopération interrégionale, le programme COSME soutient les **partenariats stratégiques européens de clusters pour des investissements de spécialisation intelligente (ESCP-S3)**. Ces partenariats facilitent la coopération entre clusters dans des domaines liés aux stratégies régionales de spécialisation intelligente et contribuent à promouvoir la participation de l'industrie grâce à leur «plate-forme de spécialisation intelligente pour la modernisation industrielle». L'ESCP-S3 vise à encourager la collaboration entre les entreprises, en particulier les PME, et leur interaction avec les centres technologiques, tant au sein du cluster qu'entre les régions et les secteurs, afin de les aider à mettre en place des actions communes et des projets d'investissement qui leur permettront de moderniser et d'améliorer leur environnement commercial.

Clusters Go International, dans le secteur de la défense et de la sécurité, a aidé les clusters européens liés à la défense et à la sécurité et des organisations de réseaux d'entreprises a) à intensifier la collaboration transfrontière avec les clusters industriels non liés à la défense et b) à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies communes concernant les technologies, produits et services à double usage pour les pays non membres de l'UE. En renforçant la coopération entre les clusters et les réseaux d'entreprises et en contribuant à donner une forme plus stratégique aux partenariats stratégiques de clusters européens à l'échelle européenne, cette action a aidé les PME européennes, en particulier dans le secteur européen de la défense et de la sécurité, à accéder à de nouvelles chaînes de valeur mondiales.

Tourisme

Une étude a été réalisée afin d'analyser la mesure dans laquelle le Fonds européen structurel et d'investissement a soutenu les activités touristiques en 2012-2018. Elle a conclu qu'il existe toujours, de la part des autorités nationales et régionales, une forte demande pour des projets liés au tourisme. Partant, elle a énoncé une série de recommandations pour la prochaine période de programmation (2021-2027).

Un autre projet, baptisé «Initiative European Destinations of Excellence» (EDEN), a soutenu des campagnes visant à augmenter le nombre de visiteurs (en provenance tant de l'intérieur que de l'extérieur de l'UE) aux destinations EDEN. Il a également permis de sensibiliser au tourisme durable et aux modes de déplacement plus responsables. Les principaux bénéficiaires des 12 projets cofinancés étaient des ministères ou des administrations nationales du tourisme qui ont signé des conventions de subvention d'une durée de 15 ou 18 mois.

Accélérer l'adoption du big data et soutenir la mise en place de plateformes numériques interentreprises (B2B) en Europe.

Cette [action](#) vise à accélérer l'adoption du big data et à soutenir la mise en place de plateformes B2B en Europe. L'équipe d'étude a mis au point deux projets pilotes techniques visant à améliorer le partage des données, ainsi qu'une analyse des obstacles réglementaires et des lacunes du marché, ce qui a permis la formulation de recommandations stratégiques. Les deux projets pilotes — un pour chaque secteur — ont été présentés et examinés avec des experts lors d'ateliers qui se sont tenus entre avril 2019 et octobre 2020.

Pour le secteur des soins de santé, le projet pilote, qui vise l'établissement d'un référentiel de données de haute qualité sur le diabète, présente une architecture pour le partage équitable et égal des données de santé provenant de différentes sources et régions. Dans le secteur automobile, le projet pilote propose une approche coopérative, connectée et automatisée de la mobilité avec l'introduction d'une «solution de serveur partagé».

Plan directeur pour la coopération sectorielle en matière de compétences

Ce [plan directeur](#) a aidé les PME de dix États membres de l'UE travaillant dans le secteur automobile à conserver leurs compétences clés et à en acquérir de nouvelles afin de pouvoir maintenir et renforcer leur avantage concurrentiel. Le plan a consisté à collecter et à diffuser des informations sur les meilleures pratiques et les initiatives en matière de perfectionnement et de recyclage (en particulier pour les PME).

D'autres initiatives ont soutenu le développement des compétences et le recrutement dans l'industrie du papier, les secteurs de la métallurgie et de la construction et le secteur du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure (TCLF), conformément aux stratégies de l'UE concernant ces domaines.

Encadré 4. Points forts du projet «Plan directeur pour la coopération sectorielle en matière de compétences: construction»

La publication «European vision on steel-related skills and supporting actions to solve the skills gap today and tomorrow in Europe» (disponible auprès de l'Office des publications de l'UE) a été présentée lors de la conférence de clôture du projet. Voir: <https://youtu.be/FjfXGg98PsM>

2.4 Objectif D: promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale

Le règlement COSME prévoit qu'une part de 2,5 % du budget total devrait servir à promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale.

En 2017, un budget de 11,7 millions d'EUR a été consacré à cet objectif, dont 77 % ont été dirigés vers le programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs».

Erasmus pour jeunes entrepreneurs

Ce programme permet aux entrepreneurs potentiels ou aux entrepreneurs nouvellement établis de collaborer avec un entrepreneur expérimenté dans un autre pays participant au programme COSME. En 2017-2018, 32 projets ont eu lieu (au moyen de dix conventions de subventions spécifiques et de deux appels à propositions), ce qui a permis à un nombre estimé de 1 000 à 1 500 entrepreneurs novices d'être mis en relation avec des entrepreneurs plus expérimentés. Les échanges ont été considérés comme fructueux par plus de 90 % des participants. Des exemples de réussite et des témoignages peuvent être consultés à l'adresse suivante: www.erasmus-entrepreneurs.eu.

Économie sociale

La Commission a soutenu l'action «Promotion des aspects sociaux dans les procédures de marchés publics destinées aux entreprises de l'économie sociale» non seulement pour créer des conditions de concurrence équitables permettant aux entreprises de l'économie sociale d'être compétitives de manière efficace et loyale sur le marché unique, mais aussi pour accroître la visibilité politique de l'écosystème de l'économie sociale en tant qu'élément crucial pour l'emploi et la cohésion sociale en Europe.

Encadré 5. Points forts du projet «Promotion des aspects sociaux dans les procédures de marchés publics destinées aux entreprises de l'économie sociale»

L'ouvrage [«Buying for social impact - Good practice from around the EU»](#), qui est disponible auprès de l'Office des publications de l'UE, présente 22 bonnes pratiques en provenance de douze pays de l'UE, notamment des bonnes pratiques en matière de procédures de marchés publics (13 exemples) ainsi que des initiatives politiques et des structures de soutien (neuf exemples).

3. Mesures de soutien et dépenses administratives

Les mesures de soutien COSME sont financées au titre de la ligne budgétaire 02.0201. Le budget total engagé au titre des mesures de soutien en 2017 a été de 7,7 millions d'EUR.

Des conférences et des réunions ont été organisées avec la participation de diverses parties prenantes afin de discuter des défis auxquels sont confrontés les différents secteurs industriels. Pour la phase II du projet sur la substitution des substances chimiques potentiellement préoccupantes, les recommandations ont alimenté la «stratégie axée sur les PME pour une Europe durable et numérique» (10 mars 2020) et l'analyse pour la «stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques» (14 octobre 2020).

Une autre mesure de soutien clé a été l'[étude de faisabilité sur le diagnostic préalable en matière de propriété intellectuelle](#) (disponible sur EU Bookshop), qui a confirmé la faisabilité du développement d'un système de diagnostic préalable en matière de propriété intellectuelle à l'échelle européenne.

Ses conclusions ont été utilisées pour aider à développer des systèmes de diagnostic préalable de la propriété intellectuelle financés par COSME et «Horizon 2020».

L'[outil de recherche sur la législation de l'UE relative aux substances chimiques](#) (EUCLEF) est une autre action notable. Mis en place en 2017, l'EUCLEF permet aux entreprises de l'UE, et aux PME en particulier, d'accéder à des informations sur les règles qui s'appliquent à une substance chimique donnée. Au cours de ses sept premiers mois de fonctionnement, l'EUCLEF a été consulté plus de 30 000 fois.

Les dépenses administratives, qui ont couvert des études, des réunions d'experts et des actions d'information et de communication, ont représenté 3 % du budget en 2017. Elles ont couvert à la fois les dépenses administratives de la Commission (DG GROW) et celles de l'EASME pour un montant collectif de 12,3 millions d'EUR.

4. Contribution à l'objectif d'intégration de la problématique du changement climatique

La contribution du programme COSME à l'objectif d'intégration de la problématique du changement climatique, fixé pour tous les programmes de la Commission, a été estimée à 23,9 millions d'EUR, soit 6 % de la dotation financière en 2017. Ce montant couvre les instruments financiers (huit millions d'EUR) et le réseau EEN (15,9 millions d'EUR).

Pour diverses actions COSME cependant, il est difficile de mesurer la contribution à l'intégration de la problématique du changement climatique sans imposer une charge administrative supplémentaire aux intermédiaires financiers et aux PME participantes qui sont les bénéficiaires finals. Bien qu'il n'ait pas de résultats officiels liés au changement climatique, le réseau EEN aide toutefois activement les PME à devenir plus durables. Les groupes d'experts spécialisés dans la construction durable, l'énergie intelligente, l'environnement et l'économie circulaire représentent plus de 200 membres de l'effectif du réseau EEN. De nombreuses réalisations du réseau (par exemple, les accords de partenariat et les résultats des services de conseil) sont en rapport avec ces sujets. Il n'est toutefois pas possible de quantifier le budget des actions 2017-2018 correspondantes.

L'économie circulaire a également été l'un des principaux thèmes de la campagne organisée dans le cadre du projet «Création d'un plan de coopération sectorielle en matière de compétences: présentation des carrières dans le secteur TCLF» et a constitué le sujet principal de la plupart des soumissions reçues des étudiants et des jeunes professionnels dans le cadre du concours «Meilleure idée de produit». En raison de la COVID-19, le concours et d'autres événements de la campagne ont été organisés en ligne, ce qui a permis de réduire l'impact environnemental (tout en augmentant la visibilité et la participation).

La création d'un Observatoire de l'Union européenne sur les nanomatériaux (EUON) contribue en outre au développement et à l'utilisation responsables des nanomatériaux, qui sont des catalyseurs essentiels connus des solutions technologiques visant à réduire l'incidence de l'activité humaine sur le changement climatique (par exemple, les nanomatériaux sont utilisés dans les applications d'énergie solaire et éolienne et dans la réduction du poids des véhicules).

5. Conclusion

Le budget opérationnel du programme, qui soutient l'accès au financement, l'accès aux marchés, un environnement favorable aux entreprises, la compétitivité et l'esprit d'entreprise, a été exécuté à 97,5 %. Le suivi a permis de s'assurer que le budget a été réaffecté aux activités les plus fructueuses et sursollicitées telles que les projets de la liste de réserve et les instruments financiers.

L'accès au financement a été un domaine d'action clé en 2017, représentant 64 % du budget disponible. Dans le cadre de la facilité «garanties de prêts» (LGF), 23 nouvelles conventions ont été signées en 2017 (et 24 en 2018), pour un total de 1,2 milliard d'EUR. La demande du marché pour les garanties et contre-garanties COSME LGF continue de croître et l'enveloppe budgétaire de cette facilité en 2019 devrait augmenter à la suite de la réaffectation du budget COSME EFG, d'une part, et de l'augmentation du complément venant de l'EFSI, d'autre part. Les start-up et les PME de plus petite taille, qui éprouvent le plus de difficultés à accéder au financement soit parce qu'elles sont perçues comme présentant un niveau de risque plus élevé, soit parce qu'elles ne disposent pas de garanties suffisantes, ont particulièrement bénéficié du mécanisme LGF amélioré⁷.

Le réseau Entreprise Europe (EEN) a joué un rôle essentiel en 2017-2018, en soutenant plus de 200 000 PME par an grâce à des services intensifs à forte valeur ajoutée et en touchant 16,8 millions de PME avec son offre de services numériques. Environ 3 000 membres de l'effectif du personnel du réseau ont fourni des services de conseil spécialisés chaque année et quelque 25 000 PME ont participé à des événements de mise en relation, ce qui a débouché sur la création de quelque 2 500 partenariats internationaux. Des conseillers du réseau EEN spécialisés dans l'expansion des entreprises ont été déployés en 2017 afin d'aider les jeunes PME innovantes à développer leurs activités en dehors de leur pays d'origine. Le réseau EEN s'est appuyé sur les bons résultats obtenus au cours des deux premières années de soutien du programme COSME et a encore amélioré la qualité, l'efficacité et la pertinence de ses services pour les PME européennes.

Plusieurs actions en clusters⁸ ont contribué à améliorer les conditions pour les PME en favorisant la collaboration sur des projets d'investissement communs dans divers domaines prioritaires, notamment le secteur du tourisme. D'autres initiatives ont aidé les PME travaillant dans plusieurs secteurs économiques à conserver leurs compétences clés et à en acquérir de nouvelles afin de maintenir et de renforcer leur avantage concurrentiel.

En ce qui concerne l'encouragement de l'esprit d'entreprise, l'examen à mi-parcours du programme «Erasmus pour jeunes entrepreneurs», réalisé en 2017, a conclu que le concept global du programme était une réussite⁹.

Le programme COSME est en bonne voie pour atteindre ses objectifs d'ici à la fin 2020. Certains objectifs, tels que ceux qui sont liés au réseau EEN¹⁰ et au coût de l'activité économique¹¹, ont été

⁷ 89 % des PME financées occupent moins de dix personnes et près de 50 % sont des entreprises en démarrage existant depuis moins de cinq ans.

⁸ La plateforme européenne de collaboration des clusters (ECCP) contribue à faciliter la collaboration entre clusters au niveau européen et au niveau mondial et constitue un instrument clé de l'UE pour soutenir l'internationalisation des PME. L'initiative «Cluster Go international», qui encourage les clusters et les PME participantes à accéder aux chaînes de valeur mondiales et à trouver des partenaires stratégiques, a contribué à établir 23 nouveaux partenariats de clusters de l'UE en 2017, et plus de 120 clusters en Europe.

⁹ Les participants (en 2014-2016) ont créé 241 nouvelles entreprises et plus de 1 000 nouveaux emplois à ce jour. Les entrepreneurs d'accueil ont également bénéficié du dispositif puisque 58 % des entrepreneurs expérimentés ont augmenté leur chiffre d'affaires et 41 % ont développé l'emploi.

dépassés et continuent de s'améliorer. Les actions du programme COSME restent pertinentes pour favoriser la croissance économique et créer des possibilités d'emploi, tout en étant alignées sur l'évolution des besoins des PME.

¹⁰ Par exemple, alors qu'on s'attendait à la signature de 7 500 accords de partenariat en 2017, 8 245 ont en réalité été signés.

¹¹ Le délai de création d'une entreprise en 2017 a été de 3,1 jours (2,7 jours en tenant compte de l'enregistrement numérique) contre un objectif de quatre jours.

6. ANNEXE

Ligne budgétaire		Engagements			Paiements		
		Toutes sources de fonds			Toutes sources de fonds		
		Budget initial	Budget exécuté	Exécution %	Crédits disponibles pour les paiements	Paiements exécutés	Exécution %
02 02 02	Accès au financement	258 757 863	258 757 861	100%	130 079 327	89 482 218	69 %
	Délégation à d'autres DG (support informatique)	24 770	24 760	100 %	11 114	11 114	100 %
	Total	258 782 633	258 782 621	100 %	130 090 441	89 493 332	69 %
02 02 01	Accès aux marchés, environnement des entreprises et esprit d'entreprise						
	Exécuté par GROW	18 738 946	13 965 898	75 %	11 751 695	8 021 865	68 %
	Délégation à l'EASME	114 644 805	114 577 946	100 %	131 510 370	130 402 834	99 %
	Délégation à d'autres DG	1 204 809	1 127 432	94 %	1 060 416	685 708	65 %
	<i>Dont report en 2018</i>	<i>40 926 356</i>	<i>38 000 030</i>	<i>93 %</i>			
	Total	134 588 560	126 744 949	94 %	144 322 481	139 110 407	96 %
02 01 04 01	Budget administratif	3 164 426	2 451 878	77 %	3 164 426	587 387	19 %
02 01 06 01	EASME — Budget administratif (de fonctionnement)	9 235 235	8 820 886	96 %	9 235 235	8 820 886	96 %
	Budget total	405 770 854	396 800 334	98 %	286 812 583	238 012 011	83 %